



Schweiz. Verein für die Ausbildung von Hütehunden

Société Suisse pour la formation des chiens de troupeaux

SSDS Swiss Sheep Dog Society

Brochure protection des animaux (chiens de troupeau)

Cette brochure est spécialement conçue pour les membres et les instructeurs de la SSDS avec le but principal d'informer sur tout ce qui concerne le travail avec les chiens de troupeau en suisse. De surcroît, elle est axée sur les aspects de la protection des animaux et leur bien-être.

Cette brochure a été élaborée en concertation avec l'OSAV¹ et peut être consultée comme base technique d'appréciation en cas par cas par l'autorité en charge d'application de la protection des animaux.

1. Organisation du monde des chiens de troupeau en suisse

La société Swiss Sheep Dog Society (SSDS) est l'organisation faîtière suisse pour l'éducation et l'engagement des chiens de troupeau dans le cadre de l'élevage et la détention des animaux de rente en milieu agricole.

Le but

Nous accordons une grande importance au maniement correcte des animaux de rente comme aux chiens. Nous élaborons et transmettons les bases de tout ce qui touche au domaine de l'éducation des chiens de troupeau et leurs propriétaires pour toutes utilisations (travail à la ferme et épreuves de travail) dans le milieu des animaux de rente dans l'agriculture suisse. On assure que toutes activités de la SSDS sont en adéquation avec la base légale suisse concernant la protection des animaux.

Base juridique

L'ordonnance sur la protection des animaux (LPA) 455.1 du 23 avril 2008 (Emplacement du 10 janvier 2018 – fournit la base juridiquement valable des activités de la SSDS) :

Art : 22 Les actes interdits chez les chiens ; il est également interdit d'utiliser des animaux vivants pour la formation ou des examens, excepté pour les formations ou les examens de chiens de chasse article 75 paragraphe 1 aussi bien que pour la formation des chiens de troupeau et les chiens de protection de troupeau

Structure

La société est structurée par des groupements régionaux qui organisent et proposent des cours de formation par le biais de leurs instructeurs validés.



¹ Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires

Contacts:

Groupements régionaux: <http://www.ssds.ch/regionalgruppen.html> pour toutes les questions qui concernent la formation des chiens de troupeau et les personnes de contact dans les différentes régions.

Comité de la SSDS: <http://www.ssds.ch/vorstand.html> pour tous ce qui concerne la société, protection des animaux et le bien-être des animaux ainsi la nature en générale.

Les informations en générales de la SSDS: <http://www.ssds.ch/deutsch.html>

2. Formation des chiens de troupeau

Les chiens de troupeau bien formés, sont un énorme atout pour la gestion du travail (et l'intérêt économique) dans les domaines agricoles détenant du bétail. La tâche principale des groupements régionaux de la SSDS, est de transmettre aux agriculteurs ou détenteurs d'animaux intéressés leur savoir-faire, concernant l'instinct du chien de troupeau, en forme de cours de formation et ceci directement sur place. Ces cours se déroulent avec des animaux du domaine agricole habitués aux chiens, principalement avec des moutons (du même troupeau). L'avantage des moutons aux bovins, c'est leurs comportements de troupeau plus fort, ils restent groupés et ne laissent pratiquement pas de dégâts de piétinements. Après la formation de base aux moutons, les chiens peuvent être convertis sans problème sur d'autres animaux de rente (bovins, volailles, etc.).

Vous obtenez toutes les informations concernant les cours de formation régionaux, auprès des présidents respectifs des différents groupements :

<http://www.ssds.ch/regionalgruppen.html>

Conditions requises pour les formateurs:

Les formateurs, officiellement reconnus par la SSDS, suivent un processus de sélection de formation très strict. Pour une formation de qualité, les instructeurs suivent régulièrement des cours complémentaires.

Vous trouvez la liste, régulièrement mise à jour, des formateurs qualifiés de la SSDS et leurs exigences nécessaires et demandées, sur le site :

<http://www.ssds.ch/anforderungsbestimmungen-fuer-uebungsleiter.html>

Les conditions requises pour les groupes cibles:

La SSDS, respectivement les groupements régionaux, est principalement au service des propriétaires de bétail agricole, de leur famille et de leurs employés.

Les conditions requises aux lieux de formation

En général les cours se déroulent sur les domaines agricoles. Avant, pendant et après chaque session des cours, le formateur contrôle et évalue l'environnement de la formation au moyen d'une liste de contrôle « la sécurité, le bien-être des animaux et les critères d'évaluation pour l'utilisation d'animaux de rente concernant la protection des animaux de rente (p.ex. moutons) et des chiens en formation » (annexe 1).

Les conditions requises aux chiens

Tous les chiens de race et croisement qui apportent l'instinct nécessaire, sont autorisés. Le premier contact (jeune chien – animal de travail) se fait en présence d'un formateur, les animaux de rente utilisés (en général des moutons) doivent être protégés en conséquence (enclos sécurisé). La discussion entre le formateur et le propriétaire qui suit le premier contact, se tournera sur l'instinct naturel du chien, de ses aptitudes et de la suite de son apprentissage (terrain de formation, possibilités de formation, etc.). Les chiens qui ne conviennent pas (pas d'instinct, forte agressivité envers les animaux du domaine agricole, etc.) seront rejetés.

Vous trouverez toutes les informations concernant les chiens de race et leurs utilisations sur le site : <https://www.agridea.ch/fr/publications/publications/>

Exclusion de l'association en cas d'infraction

Selon ART. 9 des statuts de la SSDS : l'exclusion de membres à lieu par décision de l'assemblée générale :

a) Transgression grave des statuts ou règlements de la SSDS

b) Atteinte à la réputation ou aux intérêts de la SSDS due à un comportement frauduleux, torture d'animaux ou aux autres comportements inadéquats.

Les statuts de la SSDS :

https://www.ssd.ch/media/files/pdf_f/reglement/apr_hgh_26082013_f.pdf

3. 3. Épreuve de travail de chiens de troupeau

En Suisse, les groupements régionaux de la SSDS organisent chaque année des épreuves de chiens de troupeau. Les éléments des travaux pratiques ainsi que le quotidien des animaux de rente, seront comparés et testés durant chaque passage (recherche, amenés, poussés en ligne droite ou en parallèle, partagés, triés, mettre à l'enclos, chargés).

Les épreuves ont 3 objectifs principaux :

-La comparaison entre chaque participant et les autres teams (conducteur de chien/chien) aide à analyser son propre niveau actuel et optimise en conséquence les entraînements à venir. Ceci promeut la qualité du système de formation dans toute la Suisse.

-Pour la sélection d'élevage et leur avenir, ces épreuves de travail sont des excellents outils pour les éleveurs de chiens de travail. De plus, ils permettent de pouvoir comparer les chiens d'élevage potentiels les uns aux autres.

- Ces concours sont des excellents lieux de rencontre pour les détenteurs de chiens de troupeau et les détenteurs d'animaux de rente. Le contact entre formateur, éleveur, berger, agriculteur ou d'autres groupes d'intérêt, promeut l'échange, le développement des différentes méthodes de formation et d'autres savoir-faire. En général, les tests de travail sont organisés avec des moutons.

Déclaration obligatoire des épreuves de chiens de troupeau

Pour l'organisation d'un concours de chiens de troupeau, l'organisateur est dans l'obligation de communiquer en avance, auprès de la SSDS, ces tests de travail. Vu qu'il ne s'agit pas d'une exposition de commerce de bétail ni d'une utilisation d'animaux vivants pour la publicité, les épreuves de travail ne sont pas soumis à un permis d'autorisation par les autorités cantonales responsables à pouvoir exécutif de la protection des animaux.

Chaque participant est responsable d'être conforme à toutes les spécifications de la législation sur la protection des animaux. L'organisateur doit s'assurer du bien-être de tous les animaux pendant le concours. Si l'organisateur rencontre des lacunes, des mesures nécessaires seront prises, et dans des cas plus graves, les autorités cantonales responsables à pouvoir exécutif de la protection des animaux seront informées.

Règlement des épreuves de travail (APR-HGH)

Les préoccupations centrales de la SSDS sont le bien-être et la protection des animaux des animaux de rente utilisés et des chiens. Pour l'assurance et la sécurité des animaux, la SSDS a définie des règles de base « best practise » (APR-HGH).

Vous trouverez le texte intégral du règlement en cliquant sur le lien suivant:

<http://www.ssd.ch/ap-reglemente.html>.

Les points les plus importants du règlement:

La protection des animaux en général (P-AP P.5):

Les règles sur la loi de la protection des animaux en Suisse, sont à suivre rigoureusement. Des violations entraînent une exclusion immédiate de la formation, avec des sanctions en conséquence.

Les juges d'épreuves (R-AP P.10f)

Les aspirants juge sont élus d'après la recommandation d'un groupement régional lors de l'assemblée général de la SSDS. Ils parcourent un processus de formation rigoureux, qui se termine par un examen écrit et pratique. Par ailleurs, ils effectuent des cours de répétition chaque année.

Système de qualifications pour chiens et conducteurs de chien (R - AP P.14)

La SSDS maintient un système très strict, au moyen d'un test de travail, afin d'accéder aux épreuves de chiens de troupeau et par la suite atteindre la classe supérieure.

L'organisation des épreuves de chiens de troupeau, chef de concours (R-AP P.14)

Le chef de concours est choisi par le groupement régional d'organisation. Ce dernier est responsable de la conformité d'application du règlement mais aussi du bon fonctionnement du concours.

Le chef de concours contrôle le terrain de l'épreuve à l'avance et après chaque passage d'un participant, au moyen d'une checklist : « la sécurité, le bien-être des animaux et les critères d'évaluation pour l'utilisation d'animaux de rente concernant la protection des animaux de rente (p.ex. moutons) et des chiens en formation » ([annexe 1](#)).

Le troupeau de moutons (R-AP, P.15)

Les moutons, utilisés pour les épreuves de chiens de troupeau, doivent être habitués aux chiens et en bonne santé. Pour leur ménagement, ils doivent être utilisés au maximum 2 fois par jour.

Le contrôle du terrain d'épreuve – rapport d'épreuve (pas encore dans le R-AP)

Dans le sens de garantir la qualité, un membre de la commission technique (TK) de la SSDS contrôle les règles de l'épreuve : les moutons, les enclos de repos et la procédure générale du concours. Ce rapport du concours ([annexe 2](#)) sera complété par le chef de concours et le juge (voir passage 2). Les rapports sont ensuite archivés et peuvent être consultés sur demande.

Wangen an der Aare, le 27.6.2018

Ruedi von Niederhäusern
Président SSDS

Marco Rella
Président TK SSDS

Annexe 1: la sécurité, le bien-être des animaux et les critères d'évaluation pour l'utilisation d'animaux de rente concernant la protection des animaux de rente (p.ex. moutons) et des chiens en formation



Critères général

	oui	non
Personal:		
<u>Formateur respectif chef de concours:</u> reconnaissance officielle par la SSDS existe?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Chiens engagés:		
Les chiens doivent être en bonne santé et condition. Le participant est responsable de la décision de l'évaluation et de l'engagement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Animaux de rente utilisés (p.ex. moutons):		
<u>Nombre:</u> Le nombre d'animaux en bonne santé est-il suffisant? Pour la formation: au moins 2 groupes d'animaux (Fréquence de passage et taille du groupe adapté au nombre de chiens) Epreuve de travail: utilisation maximale 2 x par jour	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>Aptitude:</u> est-ce que les animaux de rente sont habitués aux chiens?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>Aptitude:</u> Les animaux de rente ont-ils été habitués à ce genre d'activité?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>Aptitude:</u> : Les animaux de rente montrent un comportement agressif envers les chiens; sont-ils triés régulièrement et surtout en avance?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>Santé et fitness:</u> Les animaux de rente sont-ils en bonne santé (état nutritionnel, appareil locomoteur) et peuvent être engagés?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>Tonte (moutons):</u> La longueur de la laine est-elle adaptée à la saison, respectivement à la température extérieure ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Terrain & infrastructure:		
<u>Sécurité :</u> Si le terrain se trouve accolé au chemin de fer ou à côté d'une route à grand trafic, avez-vous contrôlé que la clôture soit bien adaptée (massive)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>Sécurité :</u> Si le terrain se trouve accolé d'une route, avez-vous contrôlé que la clôture soit bien adaptée?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>Aptitude:</u> Le terrain correspond-il aux exigences demandées pour une unité de formation resp. les épreuves de travail?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>Bien-être des animaux :</u> L'accessibilité à l'eau pour les chiens est-elle assurée (bacs de refroidissement quand il fait chaud) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>Bien-être des animaux :</u> L'accessibilité à l'eau pour les moutons dans le parc de repos assuré ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>Bien-être des animaux :</u> L'accessibilité au fourrage pour les moutons dans le parc de repos assuré ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<u>Bien-être des animaux :</u> En cas de temps ensoleillé (canicule), avez-vous prévu une protection (ombre) pour les moutons ??	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

La sécurité, le bien-être des animaux et les critères d'évaluation pour l'utilisation d'animaux de rente concernant la protection des animaux de rente (p.ex. moutons) et des chiens en formation



Critères d'interruption

Santé des animaux de rente

Engagement en ordre

Pas d'engagement

	1	2	3	4	5
Boiterie	aucune	légèrement irrégulière	irrégulière	boiterie marquée	fortement boiteux
Durchfall	aucune	légèrement sale, sec ou humide	très sale et sec	légèrement sale, mouillé	très sale et humide
Toux	aucune	légèrement de temps en temps	régulièrement mais léger	forte	en permanence
Morsures	aucune	laine arrachée	légèrement griffé, pas de sang	griffé avec du sang	blessures ouvertes, saignantes
Gestation/Allaitement	aucune mère portante, aucune mère allaitante de jeunes agneaux		Des mères en gestation avancée et mères allaitantes		
Yeux	aucun signe de perte de vue	des signes de perte de vue			

Fitness des animaux de rente

	1	2	3	4	5
Avant l'activité	respiration décontractée et tranquille	respiration légèrement élevée, gueule fermée	fréquence respiratoire élevée, gueule constamment ouverte	halètement fortement prononcé, sans signe d'épuisement	halètement très fortement prononcé, le mouton montre des signes d'épuisement et titube
Pendant l'activité	respiration décontractée et tranquille	respiration légèrement élevée, gueule fermée	fréquence respiratoire élevée, gueule constamment ouverte	halètement fortement prononcé, sans signe d'épuisement	halètement très fortement prononcé, le mouton montre des signes d'épuisement et titube
Après l'activité (peut être réutilisé après la pause)	après 2-3 minutes, respiration décontractée et tranquille, commence à manger	après 4-6 minutes, respiration décontractée et tranquille, commence evt. à manger	après 7-10 minutes, respiration décontractée et tranquille, commence evt. à manger	après 10 minutes, respiration décontractée et tranquille, commence evt. à manger	après environ 12 minutes, respiration décontractée et tranquille, commence evt. à manger

Unité de formation: Le droit d'annulation (changement de moutons), d'un arrêt ou d'une pause pendant l'entraînement revient au formateur. C'est également lui qui décide d'une éventuelle réutilisation ultérieure du groupe d'animaux ou des animaux individuels critiques.

Epreuve de chiens de troupeau: Le droit d'arrêt d'une d'épreuve de travail pendant le concours revient au juge. Par contre, c'est le chef de concours qui a décidé de l'utilisation ultérieure du groupe d'animaux ou des animaux individuels critiques.

La sécurité, le bien-être des animaux et les critères d'évaluation pour l'utilisation d'animaux de rente concernant la protection des animaux de rente (p.ex. moutons) et des chiens en formation



Critères d'interruption

Santé des chiens

Engagement en ordre

Pas d'engagement

	1	2	3	4	5
Boiterie (avant, pendant ou après une épreuve ou entraînement)	aucune	légèrement irrégulière	irrégulière	boiterie marquée	fortement boiteux
Etat nutritionnel	fort amaigrissement	maigre	normal		obèse
Des chiennes portante ou allaitantes	gestation de < 6 semaines ou une chienne avec des chiots de plus de 8 semaines	<p>PO Art. 17 Approbation paragraphe c) Les chiennes qui ont dépassées la 5ème semaine de gestation après la date de la saillie, sont pour la sécurité de la mère et ces chiots à naître, exclues aux différentes épreuves de chiens de troupeau ou d'autres activités sportives. De plus, les chiennes avec des chiots d'un âge inférieur à 8 semaines, après la date de mise bas, sont exclues, à différentes épreuves de chiens de troupeau ou d'autres activités sportives. Des violations de ces critères, auront des conséquences. Pendant cette période, toutes activités d'entraînements sont également interdits.</p>			

Fitness chiens

	1	2	3	4	5
Avant l'activité	respiration décontractée et tranquille	respiration légèrement élevée, gueule fermée	fréquence respiratoire élevée, gueule constamment ouverte	halètement fortement prononcé, sans signe d'épuisement	halètement très fortement prononcé, le chien montre des signes d'épuisement et titube
Pendant l'activité	respiration décontractée et tranquille	respiration légèrement élevée, gueule fermée	fréquence respiratoire élevée, gueule constamment ouverte	halètement fortement prononcé, sans signe d'épuisement	halètement très fortement prononcé, le chien montre des signes d'épuisement et titube
Après l'activité (peut être réutilisé après la pause)	après 6 minutes, respiration décontractée et tranquille	après 12 minutes, respiration décontractée et tranquille	après 20 minutes, respiration décontractée et tranquille	après > 30 minutes, respiration décontractée et tranquille	

Unité de formation: Le droit d'arrêt ou d'une pause pendant la section de formation (ménagement du chien, si nécessaire), revient au formateur. C'est également lui, qui décide d'un engagement ultérieur du chien et/ou de son conducteur.

Epreuve de chiens de troupeau: Le droit d'arrêt d'une d'épreuve de travail (ménagement du chien, si nécessaire) pendant le concours revient au juge.

Anhang 2:

Swiss Sheep Dog Society Antrag für Entschädigung / demande d' indemnité

Prüfungsrapport / Rapport des épreuves de travail

RG/GR:

Datum/ date: Ort/ lieu:

Nombre de participants Anzahl Teilnehmer:	EP	KL 1	Kl. 2	Kl. 3	EM-WM	Famtrial
--	----	------	-------	-------	-------	----------

Prüfungsleiter/ Chef de concours:

Richter/ Juge:

Fragen: Questions:	Richter	Prüfungsleiter	TK/Vorstands Mitglied welches anwesend war
Genügend Schafe bereitgestellt? <i>Nombre suffisant de moutons?</i>			
Kranke/lahme Schafe auf dem Trialfeld? <i>Moutons malades, qui boitent sur le parcours?</i>			
Erfolgt das Bereitstellen der Schafe ruhig? <i>Placement des moutons dans le calme?</i>			
Entspricht der Parcours dem Reglement? <i>Parcours établi selon le règlement?</i>			
Gleiche Bedingungen für alle Teams? <i>Même conditions de travail pour tous?</i>			
Arbeitsprüfung regelkonform durchgeführt? <i>Ep. de travail effectuée selon le règlement?</i>			
Wie schwierig war das Gelände? <i>Niveau de difficulté du terrain?</i>			
Wie waren die Schafe? (Ubungs, Schwer) <i>Comment étaient les moutons? (lourds, entraînements)</i>			
Wurden alle Tierschutz bestimmungen eingehalten? <i>Conforme aux règles de protection des animaux?</i>			
9. unabgemeldete Nichtstarter? Namen aufführen! <i>Concurrent inscrit non excusé? Indiquez son nom!</i>			
10. allgemeine Bemerkungen Prüfungsleiter <i>Remarques du chef de concours:</i>			
11. allgemeine Bemerkungen TK/Vorstand <i>Remarques de la commission technique ou du comité</i>			
12. allgemeine Bemerkungen Richter <i>Remarques du juge</i>			

Für die Richtigkeit der Angaben:

Je certifie que ces données sont conformes:

Unterschrift Richter/ Signature juge:

Unterschrift Prüfungsleiter/ chef concours

Unterschrift TK / Vorstand
Signature commission technique/ SSDS:

Der Rapport ist nach Prüfungschluss der Kontrollstelle (Präsidenten der TK SSDS) zuzustellen.
Cette feuille de contrôle doit être remise au président de la commission technique de la SSDS